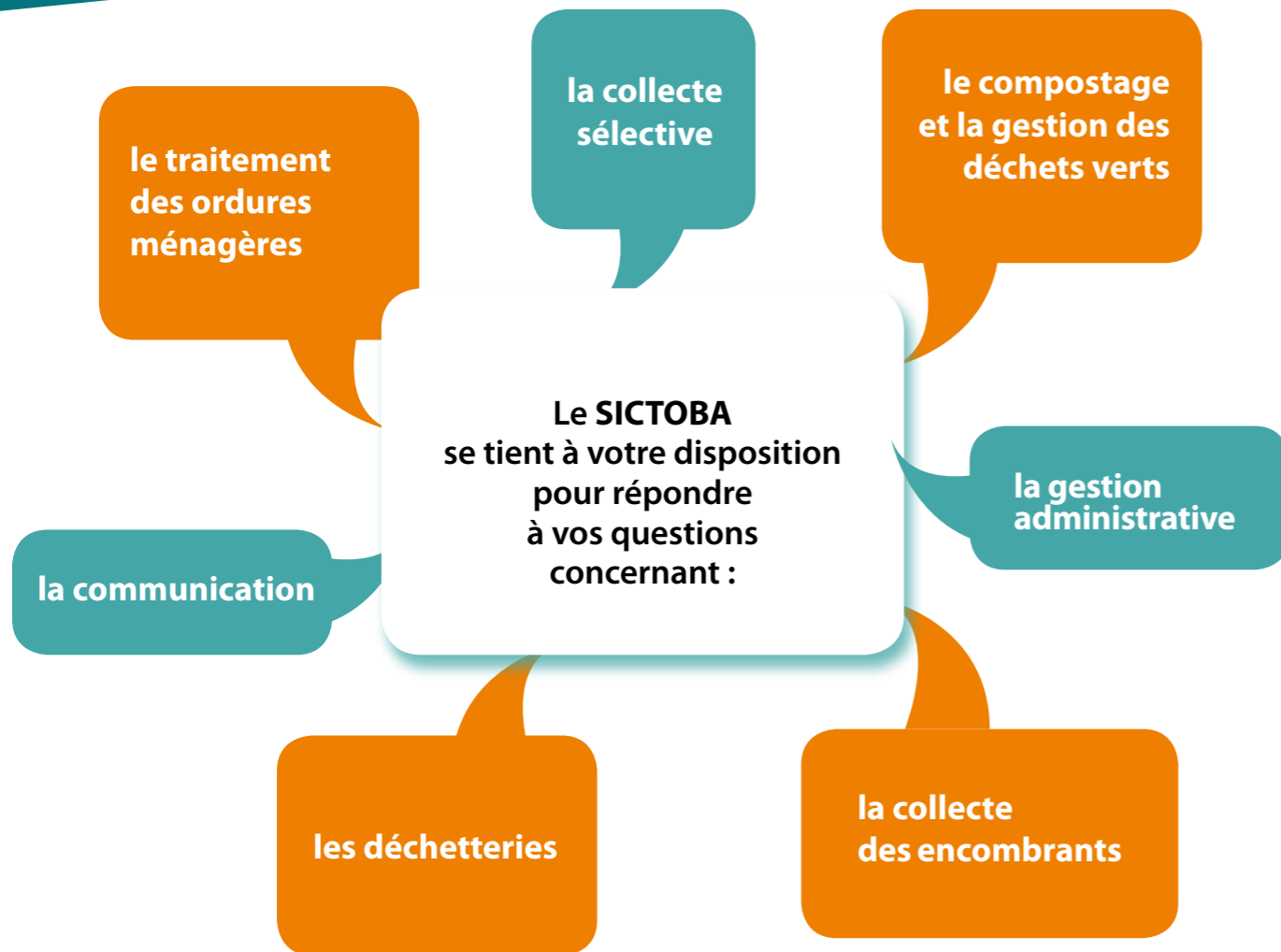


Informations utiles



Pour toutes informations concernant la collecte des ordures ménagères, merci de prendre contact auprès du délégué des ordures ménagères de votre communauté de communes.

Quartier la Gare - 07460 Beaulieu

Tél. 04 75 39 06 99

Fax. 04 75 89 91 69

Mail. contact@sictoba.fr / secretariat@sictoba.fr

www.sictoba.fr

Le SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE À NOS PAYSAGES

Rapport d'activités 2013



SICTOBA

Quartier La Gare 07460 Beaulieu - Tél. 04 75 39 06 99
communication@sictoba.fr



SOMMAIRE

LE SYNDICAT	P 2
L'ÉQUIPE DU SICTOBA	P 4
L'ISDND	P 6
LES DÉCHETTERIES	P 9
PRÉVENTION & COMPOSTAGE	P 12
LA COLLECTE SÉLECTIVE	P 15
BILAN DÉTRITIQUE 2013	P 17
LA COMMUNICATION EN 2013	P 18

LE SYNDICAT

STRUCTURE
DU SYNDICAT :

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche, est un établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) sans fiscalité propre, créé en 1976. Le territoire du SICTOBA comptait, pour l'année 2013, une population* de 30 455 habitants, répartie sur 50 communes de la Basse Ardèche et 1 commune du Gard. La superficie totale est de 999 km², un territoire caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante.

Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire. A ce titre, il est en charge :

- du traitement des déchets ménagers enfouis sur l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, à cheval sur les communes de Beaulieu et de Gorgespières.
- de la gestion des déchets encombrants par le biais du réseau des 6 déchetteries.
- de la collecte des encombrants
- de la gestion des déchets verts avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôts.

Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I pour la collecte sélective :

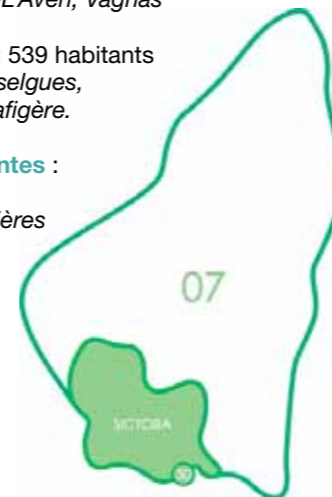
- la collecte du verre
- la collecte des bacs jaunes: emballages ménagers et papiers

En 2013, le tonnage des déchets ménagers pris en charge par le SICTOBA s'élevait à **23 489.85** tonnes (ordures ménagères, encombrants et collecte sélective).

* Population légale 2013 - source INSEE

COMMUNES
ET COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES
ADHÉRENTES
AU SICTOBA :

- **CdC des Gorges de l'Ardèche** : 9 949 habitants
Balazuc, Chauzon, Gorgespières, Labeaume, Lagorce, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St-Alban-Auriolles, Vallon-Pont- d'Arc.
- **CdC du Pays du Beaume Drobie** : 8 093 habitants
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Fauères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, St-André-Lachamp, St-Genest-de-Beauzon, St-Mélany, Valgorge, Vernon.
- **CdC du Pays des Vans** : 4 981 habitants
Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, St Pierre-St Jean.
- **Sicom Granzon et Claysse** : 4 663 habitants
Banne, Barjac, Berrias-et-Casteljau, Bessas, Malbosc, St-Paul-le-Jeune, St-Sauveur-de-Cruzières.
- **CdC des Grands Sites** : 1 290 habitants
Labastide-de-Virac, Orgnac-L'Aven, Vagnas
- **CdC Cévennes Vivaroises** : 539 habitants
Malarce-sur-La-Thine, Montselgues, Sablières, Ste-Marguerite-Lafigère.
- et **2 communes indépendantes** :
940 habitants
Beaulieu, St-André-de-Cruzières



Le SICTOBA est administré par un **Comité Syndical**, composé de **58 délégués** représentant les 51 communes que compte le syndicat. Il se réunit 4 à 6 fois par an. Le comité définit la **politique** du syndicat, vote le **budget**, programme les **investissements** et oriente la gestion du service. Le comité syndical, conformément à la loi, délègue une partie de ses attributions au **Bureau Syndical**, qui compte **12 élus**. Toutes les décisions prises par le bureau sont ensuite rapportées au Comité Syndical.

LES MEMBRES DU BUREAU :

Président : **Hubert Lepoitevin** - commune de Payzac et vice-président CC du Pays de Beaume Drobie

1^{er} Vice-président en charge de l'ISDND :

Raymond Charoussat - maire de Gorgespières - vice-président CC des Gorges de l'Ardèche

2^{ème} Vice-président en charge de la généralisation du compostage :

Luc Parmentier - commune de St André Lachamp - CC du Pays de Beaume Drobie

3^{ème} Vice-président en charge de la collecte sélective et des déchetteries :

Mireille Arevalo - commune de Lablachère - CC du Pays de Beaume Drobie

ET LES 12 MEMBRES DU BUREAU :

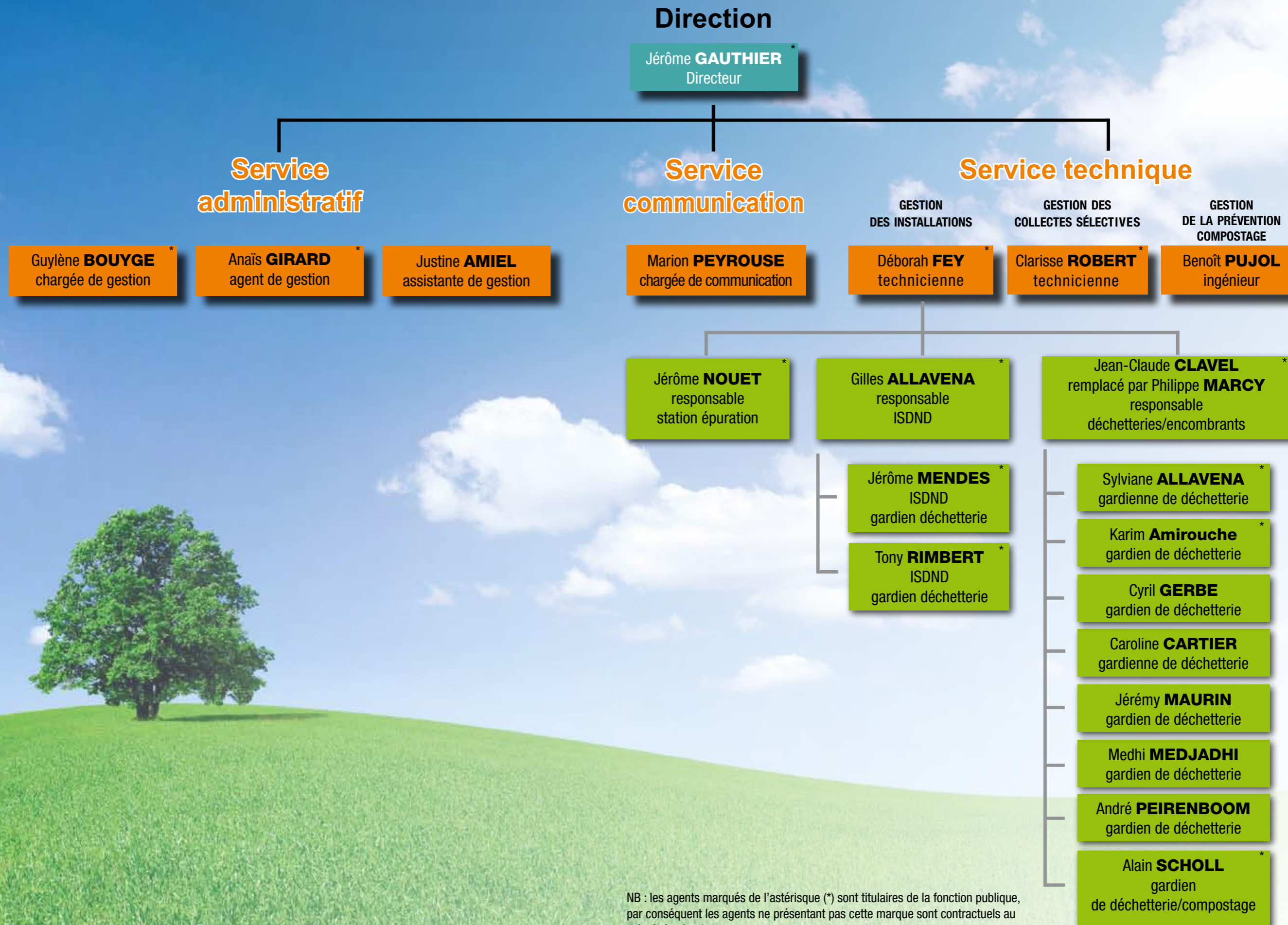
- **Danielle COMBALUZIER** - commune de Beaulieu
- **Jean COROMINA** - commune de Vallon Pont d'Arc - CC des Gorges de l'Ardèche
- **Laurent FARGIER** - commune de Rosières - CC du Pays de Beaume Drobie
- **Christophe DEFFREIX** - commune de Planzolles - CC du Pays de Beaume Drobie
- **Yolande LAVAL** - commune de St André de Cruzières
- **Maurice MARCONNET** - commune de Lagorce - CC des Gorges de l'Ardèche
- **Marie-Claire PAQUELET** - commune de Joyeuse - CC du Pays de Beaume Drobie
- **Daniel SERRE** - commune de Ruoms - Président CC des Gorges de l'Ardèche

COMPTES
DU SYNDICAT :

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à trois budgets :

- **Budget général 2013** : il est dédié aux prestations de traitement des déchets ultimes, à la prévention, au compostage et aux déchetteries.
 - fonctionnement : **4 069 993€**
 - investissement : **2 065 610€**
- **Budget annexe** collecte sélective : il est dédié à l'ensemble de la gestion de la collecte sélective (verre, emballages ménagers et papiers).
 - Fonctionnement : **1 135 568€**
 - Investissement : **173 510€**

Le SICTOBA assure l'équilibre de son budget grâce aux participations des collectivités adhérentes et à diverses recettes. Les participations sont calculées pour **25% sur la population** et pour **75 % sur la base des tonnages enfouis** sur l'ISDND.



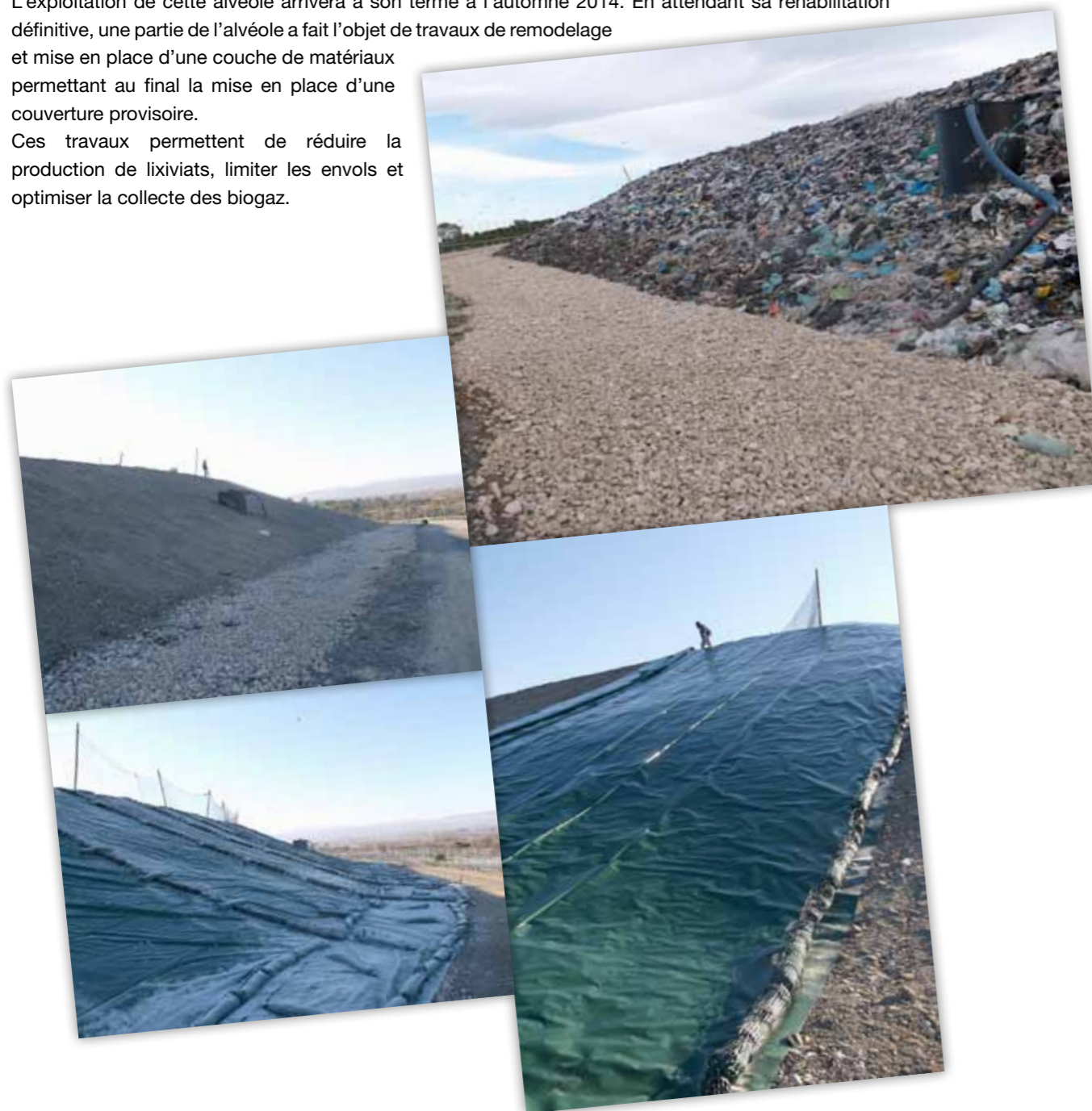
NB : les agents marqués de l'astérisque (*) sont titulaires de la fonction publique, par conséquent les agents ne présentant pas cette marque sont contractuels au sein de la structure.

MISE EN CONFORMITÉ DE L'ALVÉOLE 1

Les travaux de reprise de l'alvéole 1 réalisés en 2012 sous la coupe du maître d'œuvre ANTEA avaient donné lieu au dépôt du dossier de conformité auprès du service des Installations Classées. L'instruction de ce dossier initialement envoyé à la DDT de l'Ardèche a été reprise par la DREAL de la Drôme, ce qui a quelque peu retardé son aboutissement. Au final, la conformité de l'installation a été obtenue au mois de janvier 2014.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ALVÉOLE 3

L'exploitation de cette alvéole arrivera à son terme à l'automne 2014. En attendant sa réhabilitation définitive, une partie de l'alvéole a fait l'objet de travaux de remodelage et mise en place d'une couche de matériaux permettant au final la mise en place d'une couverture provisoire. Ces travaux permettent de réduire la production de lixiviats, limiter les envols et optimiser la collecte des biogaz.



DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU DE COLLECTE DES BIOGAZ

Les biogaz sont issus de la décomposition des déchets au sein de l'alvéole de stockage. Ils doivent être collectés car ils génèrent des mauvaises odeurs pour le voisinage et participent à l'effet de serre. Conformément au programme d'exploitation de l'ISDND, le raccordement de l'alvéole 3 du casier 5 est intervenu dans le courant du mois de mai. L'objectif recherché est de mettre en dépression l'alvéole et d'orienter les biogaz ainsi aspirés vers la torchère pour y être brûlés à haute température. Les techniciens du SICTOBA veillent ensuite à l'exploitation de ce réseau afin d'en optimiser son fonctionnement.



TRAITEMENT DE LA BENNE RADIOACTIVE

Le 13 octobre 2011, une benne de déchets encombrants ménagers broyés a déclenché le portique de détection de la radioactivité sur l'ISDND. A cette date, nos déchets encombrants étaient collectés sur les déchetteries, envoyés chez PLANCHER où ils étaient broyés puis retournés sur notre ISDND pour y être enfouis. L'Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été informé de ce déclenchement et s'est rapproché de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) qui a formulé un certain nombre de préconisations qui ont été reprises dans le cahier des charges du marché de traitement de cette benne. La benne radioactive a été traitée par l'entreprise OTND retenue pour effectuer cette prestation. Les déchets radioactifs ont été isolés : la source à l'origine de la contamination est un morceau de plexiglass recouvert de peinture au radium dont l'origine est inconnue. Le coût de l'opération s'est élevé à 38 029€ (H.T).



A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

3 questions à Gilles ALLAVENA
Responsable de l'ISDND

Comment fonctionne un site d'enfouissement ?

Nous effectuons le traitement des déchets ultimes : ces déchets ont fait l'objet de tri par les administrés grâce aux collectes sélectives mises en place sur le territoire. En pratique, nous constatons que ces déchets dits ultimes contiennent encore une part valorisable. Si tout le monde faisait le tri, nous aurions beaucoup moins de déchets à enfouir.

Les déchets sont entreposés dans des alvéoles étanches afin d'éviter toute pollution du milieu naturel. En cours d'exploitation les eaux usées (lixiviats) sont collectées et traitées ainsi que les biogaz qui sont détruits grâce à une torchère. Une fois l'alvéole remplie, elle sera recouverte d'un dispositif d'étanchéité puis d'une couche de terre pour permettre la revégétalisation du site.

Quel est le travail quotidien sur une ISDND ?

Nous réceptionnons les camions bennes de 7h30 à 12h30 du lundi au vendredi. Pour faire face à l'afflux de déchets durant la saison estivale, le site est ouvert tous les jours. A leur arrivée les bennes sont pesées et identifiées, puis leur contenu est vidé dans l'alvéole en cours d'exploitation. Nous effectuons ensuite la mise en place des déchets dans l'alvéole à l'aide d'un chargeur. Un compacteur à déchets de 30 tonnes effectue ensuite plusieurs passages sur les déchets pour obtenir un bon taux de compaction. Les lixiviats, jus produits par les déchets sont collectés dans des bassins de rétention avant d'être traités sur la station d'épuration présente sur le site. Mon collègue, responsable de la station d'épuration, procède régulièrement à des analyses de contrôle pour s'assurer que les rejets sont conformes à la réglementation avant tout rejet dans le milieu naturel. Enfin, nous veillons quotidiennement à l'entretien et à la propreté du site : ramassage des envols, entretien des espaces verts, ...

Quelle est l'évolution du site qui vous a le plus marqué en 2013 ?

Afin de limiter au maximum les nuisances liées à l'exploitation du site nous avons travaillé en 2013 sur la réduction des surfaces en exploitation. Une partie de l'alvéole 3 a été recouverte par une couverture provisoire qui permet, avant sa réhabilitation définitive, de limiter son impact sur l'environnement. Résultats : moins d'odeurs et moins d'envols.



LES CHIFFRES DE 2013 :

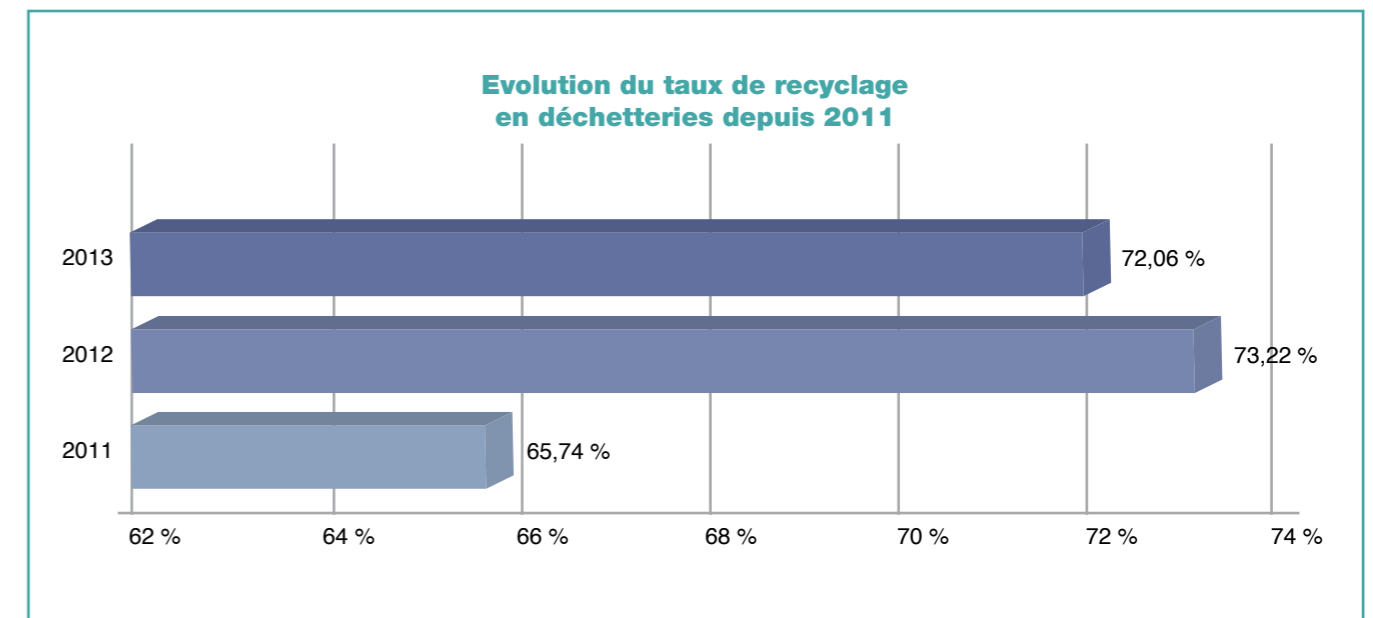
Le SICTOBA compte 6 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. En 2013, 8081.5 tonnes de déchets ont été collectées.

	Encombrant	Cartons	Ferrailles	Bois	Gravats	DEEE	Mobilier plastique	Déchets verts
BARJAC	325,42		35,44	182,86	331,3			498
BEAULIEU	274,14	48,92	34,22	139,7	228,52	20,943		
JOYEUSE	404,1	101,12	150,8	157,88				
LES VANS	451,63	100,86	92,3	250,56	372,8	101,197		
RUOMS	355,79	67,48	101,106	231,86	298,58		9,7	
VALLON	371,32	70,34	97,24	253,1	448,08	72,163		1140
Etablissements touristiques		34,52						
CDC des Gorges de l'Ardèche		121,02						
Totaux	2182,4	544,26	511,106	1215,96	1679,28	194,303	9,7	1638

Il a également été collecté dans l'ensemble de nos déchetteries :

- Lampes et néons : 0.761 tonnes
- Cartouches d'encre : 1.78 tonnes
- Huile végétale : 1.38 tonnes
- Huile minérale : 13.78 tonnes
- Capsules Nespresso : 0.37 tonnes
- Pneumatiques : 12.52 tonnes
- Batteries : 13.67 tonnes
- Piles : 3.17 tonnes
- DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : 59.13 tonnes

Evolution du taux de recyclage dans le réseau des déchetteries :



Les filières de traitement des déchets collectés en déchetteries :

	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Ets Plancher	Ets Plancher - Broyage & défer-raillage	Enfouissement	ISDND COVED Roussas
	Joyeuse	COVED	ISDND COVED Roussas		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas	GDE Aubenas	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Ets Plancher	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
	Joyeuse	COVED			
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
Bois	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Ets Plancher	Plancher Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recyclex			Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique
Ampoules à économies d'énergie	Toutes les déchetteries	Recyclum	COVED Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans	Ets Volle	SARL Pierre Volle	Cimenterie Lafarge	50 % valorisation énergétique
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimirec Socodéli	NC	50 % de régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huiletic		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Triadis Services		NC	Elimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Ets Plancher	ADCER Lavilledieu	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les travaux publics
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex et recycling		Tri des textiles	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans, Vallon, Beaulieu	Ecosystem	Gros électroménager hors froid - PURFER		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid - TERCOVAL		
			Petit électroménager - IMMARK		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
Mobilier plastique	Ruoms	Ets Plancher		Transformation en paillettes	Fabrication de nouveaux objets en plastiques
Pneus	Vallon	Alliapur	Ets Plancher	NC	Fabrication de nouveaux produits : gazons synthétiques, bitumes, ...

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

4 questions à Philippe Marcy responsable du réseau de déchetteries du SICTOBA

Pourriez-vous nous rappeler ce qu'est une déchetterie et ses principes généraux ?

Une déchetterie est un équipement de tri mis en place par une collectivité pour les habitants de son territoire. C'est un lieu clos et gardienné qui permet aux utilisateurs d'évacuer dans de bonnes conditions et gratuitement leurs déchets, non collectés par le service de collecte des ordures ménagères, en vue de les valoriser. Le SICTOBA dispose d'un réseau de 6 déchetteries, qui sont ouvertes à tous les habitants de son territoire. Plus de 20 filières de recyclage sont aujourd'hui disponibles sur le réseau des déchetteries du SICTOBA et de nouvelles vont être mises en place durant l'année 2014.



Quel est le rôle du gardien de déchetterie ? Chaque déchetterie est régie par un règlement que le gardien est tenu de faire appliquer.

Les principales dispositions portent sur :

- le contrôle de la conformité des déchets apportés,
- le respect des différentes filières de tri en place,
- la gestion de l'évacuation et du remplacement des contenants pleins.

Le gardien assure un rôle d'information auprès des usagers et veille également à la propreté de son installation.

Quelles difficultés rencontrez-vous dans la gestion des déchetteries ?

Nous sommes très régulièrement confrontés au vol de matériaux, non seulement les métaux mais également les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Ces vols s'accompagnent trop souvent d'actes de vandalisme : bungalow forcé, clôture coupée, peintures renversées, voire bennes incendiées. Tous ces actes entraînent un préjudice financier important qui est supporté par la collectivité et donc nécessairement par le contribuable. Cela dégrade les conditions de travail des agents et de ce fait les usagers ne sont plus accueillis dans les meilleures conditions. Pour cette année 2013 nous avons fait face à une centaine d'intrusions environ, lourdes de conséquences. En effet, 50 000€ c'est le montant de la perte financière liée au vol des matériaux et près de 2000h par an, sont nécessaires pour nettoyer et réparer les dégradations faites lors des intrusions.

Quels conseils pouvez-vous apporter aux usagers afin d'améliorer le service ?

Les conseils que j'aimerais donner aux usagers sont :

- Demandez conseil au gardien de déchetterie, il est à votre disposition afin de vous aider à bien trier vos déchets. En cas d'erreur de tri, certaines bennes peuvent être refusées par les repreneurs, ce qui entraînera un surcoût pour la collectivité.
- Il est important de respecter le volume d'apport journalier. cette limitation des apports a pour but de pouvoir accueillir tous les déchets des particuliers qui se présentent le même jour à la déchetterie, et ainsi d'avoir à éviter de refuser des usagers.
- Dernier point, il est important de respecter les consignes, notamment l'interdiction de récupération. Une fois sur la déchetterie les déchets ne peuvent en aucun cas être récupérés.

LA CAMPAGNE MODECOM 2013 :

La campagne Modecom réalisée en 2013 a permis de se rendre compte des évolutions par rapport à la précédente édition de 2006, et notamment de mesurer la réussite des efforts fournis en matière de tri sélectif et de réduction des déchets.

Un Modecom qu'est-ce que c'est ? Une campagne Modecom a pour objectif d'identifier et de caractériser la composition des ordures ménagères collectées. Compte tenu du caractère touristique de notre territoire 2 campagnes de caractérisation ont eu lieu sur 2 périodes distinctes : saison creuse (novembre) et saison touristique (août). Cela a permis de mesurer l'effet de saisonnalité. Le Modecom est un véritable outil d'aide à la décision pour le SICTOBA : il permet de mieux comprendre la composition des ordures ménagères et donc d'envisager des leviers d'action pour la réduction des déchets. Rappelons que 11 677 tonnes ont été enfouies, en 2013, sur l'ISDND de Grospièrres.



LES RÉSULTATS :

Depuis 2006, de nombreux efforts ont été fournis par les habitants du SICTOBA, et ces engagements ont payé, ainsi la poubelle moyenne sur le territoire a baissé de 58 kg /hab/ an. Aujourd'hui la part des déchets «ultimes*» a dépassé le cap des 50 % de notre poubelle.

Une bonne performance qui est à poursuivre avec la diminution de la part des déchets compostables et recyclables dans nos ordures ménagères.

On observe qu'il y a peu de différence de comportement entre la saison estivale et la saison creuse. Ce que nous pouvons dire c'est que l'on observe une légère augmentation des déchets compostables et recyclables dans les ordures ménagères en saison estivale. Autrement dit la population estivale trie globalement assez bien sur notre territoire. Il reste tout de même des efforts à fournir pendant la saison estivale, c'est pourquoi une communication orientée spécifiquement vers les estivants est lancée pour cette année 2014. Il ne faut cependant pas relâcher son engagement en saison creuse car des progrès restent à faire, notamment en matière de déchets recyclables et compostables, encore trop présents dans nos ordures ménagères.

* déchets ne pouvant être ni recyclés ni valorisés (partie grise du graphique)



A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

5 questions à Benoît PUJOL, chargé de mission compostage & prévention



Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la prévention ?

L'objectif de la prévention est la **diminution des quantités de déchets produits** par les ménages et les entreprises, et donc diminuer les quantités de déchets collectés et traités. La prévention peut aussi être qualitative, c'est-à-dire **diminuer la nocivité des déchets** au niveau de la conception des produits, de l'utilisation de produits moins dangereux. Je rappelle que le tri sélectif n'est pas un geste de prévention. La prévention est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

La prévention concerne les étapes de conception, production, distribution, consommation et fin de vie d'un bien. Dans un contexte de développement durable, la prévention ne doit pas se faire au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol,...). Dans le domaine des déchets ménagers, la prévention s'étend à toutes les actions permettant de réduire les flux de déchets à la charge de la collectivité. Comme le dit l'adage « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

Pourquoi le SICTOBA s'est-il engagé dans une démarche de prévention ?

S'engager dans une démarche de prévention est devenu une priorité pour le SICTOBA. C'est pourquoi il s'est engagé depuis 2009 dans un PLP afin de préserver le centre d'enfouissement en diminuant le volume de déchets entrants et conserver une gestion de proximité des déchets.

Comment le SICTOBA mène-t-il cette démarche ?

Le SICTOBA n'est pas seul dans cette démarche et de nombreux acteurs du territoire se sont engagés à ses côtés. Prenons l'exemple d'une action emblématique du SICTOBA : la généralisation du compostage. Tout au long de ce projet nous sommes parvenus à mobiliser les habitants du territoire avec le déploiement de plus de 3000 composteurs, soit plus de 25 % de foyers équipés sur le territoire. Avec une telle mobilisation, on peut dire que les habitants se sont montrés partie prenante dans la réduction des déchets. Les communes se sont également investies avec la mise en place de 15 aires de compostage collectif et ce type d'action a été suivi par d'autres gros producteurs de déchets, comme les hôpitaux, les cantines scolaires, ...

Pouvez-vous nous parler d'une action innovante mise en place ?

Depuis deux ans, nous menons une initiative novatrice : la promotion des couches lavables. Une crèche s'est lancée dans cette aventure : la crèche de Rosières. Depuis quelques mois différents modèles de couches lavables sont testés dans cette structure afin de choisir le plus adapté, en vue de généraliser cette pratique au sein de la crèche. Seule structure de puériculture du département à s'être lancée dans l'utilisation de couches lavables, je souhaite souligner leur initiative qui va dans le sens de la réduction des déchets. J'espère que cette action fera écho auprès des autres professionnels de la petite enfance.

De plus, le SICTOBA a mis en place, en début d'année 2014, un partenariat avec l'association L'Ilôt z'enfants afin d'assurer la promotion des couches lavables. Les parents intéressés peuvent louer un kit d'essai auprès de l'association afin de tester leur utilisation et pourquoi pas s'investir pleinement dans cette démarche.

La campagne de prévention, menée depuis 2009, porte-t-elle ses fruits ? Qu'est-il prévu ensuite ?

L'objectif du PLP est de réduire de 7% le tonnage d'ordures ménagères enfouies sur l'ISDND de Grospièrres. Aujourd'hui on peut dire que le plan local de prévention a porté ses fruits, puisque le volume d'ordures ménagères a baissé de 32 kg/hab., soit 8,6% de baisse. Nous avons donc rempli avant même la fin du programme (prévue en 2015) l'objectif fixé par l'ADEME (Agence du Développement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Les objectifs réglementaires visant à la réduction des déchets sont fixés par le Plan de gestion des déchets Drôme-Ardèche. De nouvelles actions devront être programmées après 2015 afin de poursuivre la politique de prévention déjà engagée.

LE COMPOSTAGE : FOCUS SUR LE COMPOSTAGE DE QUARTIER

Comment offrir la possibilité de composter à des foyers qui n'ont pas de terrain : **les aires de compostage de quartier.**

Mairies et habitants volontaires, soucieux de réduire leur production de déchets ont mis en place avec l'aide du SICTOBA le compostage de quartier. Ces mini-aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins.

Le principe est simple : le SICTOBA et la mairie définissent ensemble l'emplacement de l'aire. Ensuite, les habitants du quartier sont invités à participer à l'inauguration du site de compostage. A cette occasion, le fonctionnement du composteur est expliqué aux utilisateurs et un bioseau leur est remis pour faciliter le tri des déchets de cuisine.

Cet exemple a permis de développer cette pratique au sein du territoire. Aujourd'hui, on comptabilise 15 aires de compostage de quartier, en sachant que l'objectif du SICTOBA est fixé à 20 aires.

Une des aires les plus singulières est celle de Joyeuse, située à côté de la Mairie. En effet, les composteurs sont installés sur des galets et non de la terre, ce qui pourrait laisser penser que les éventuels jus ne pourraient être pas absorbés. Un composteur correctement entretenu ne génère pas de jus et pas d'odeur!

En 2013, deux nouvelles aires ont été mises en place sur les communes de Beaumont et de Banne.

Les chiffres à retenir :

- 200 foyers du territoire du SICTOBA sont concernés
- Tonnage écarté estimé : 252 tonnes en 2013 (ratio source ADEME : 84kg/an/foyer)

Comment créer une aire de compostage de quartier ?

- La Mairie prend contact avec le SICTOBA.
- Une réunion de terrain a lieu pour définir la meilleure implantation de l'aire.
- Une convention d'engagements réciproques est signée entre la Mairie et le SICTOBA.
- Une réunion d'information est organisée par la Mairie et le SICTOBA.



Bernard DUCROS et Jean-Claude ESPERANDIEU, guides composteurs de la commune, à l'inauguration de la 1^{ère} aire de compostage à Saint André de Cruzières en 2010.



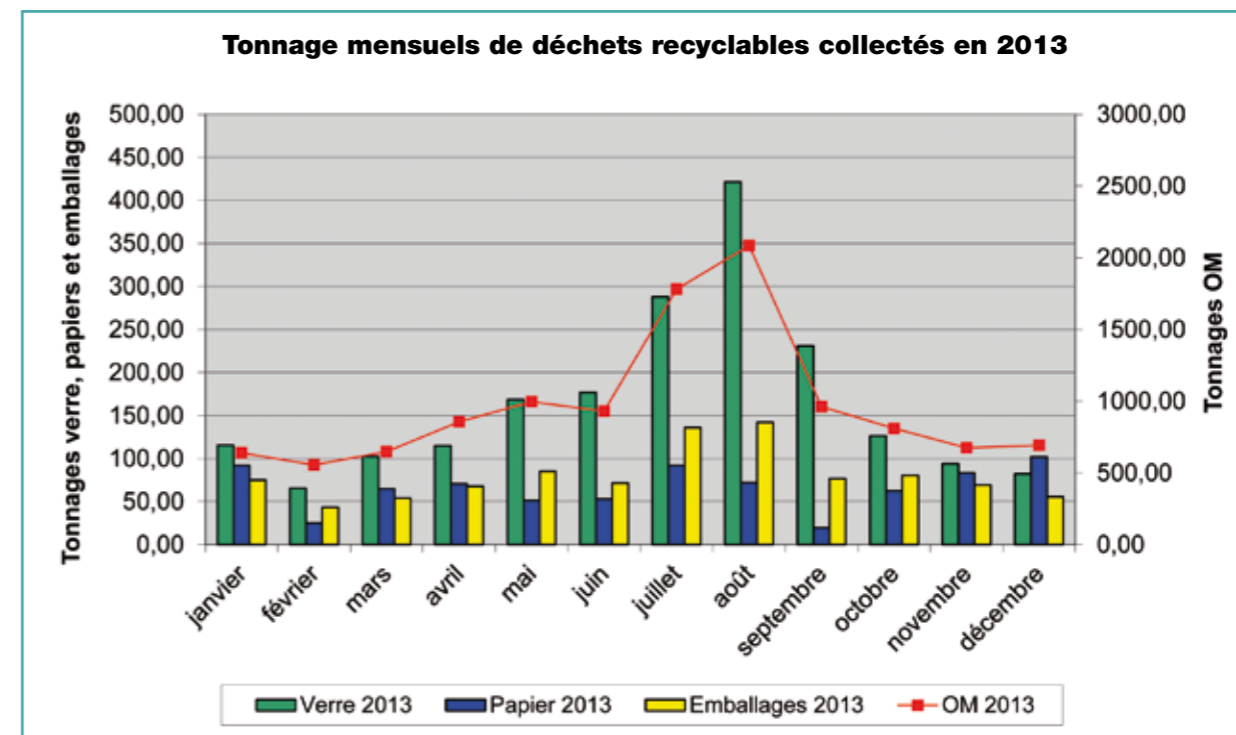
Luc PARMETIER sur l'aire de compostage de Joyeuse.



Habitants de la commune de Beaumont écoutant les explications du technicien du SICTOBA à l'inauguration de l'aire.

RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2013 :

En 2013, 3730.86 tonnes de déchets ont été collectées dans les bacs et conteneurs de tri soit : 1986 tonnes de verre, 788 tonnes de papier et 956 tonnes d'emballages recyclables. Bien qu'il y ait eu une baisse de la quantité de déchets recyclables collectés entre 2012 et 2013, le taux de recyclage est supérieur de 4,39% car il y a eu moins de refus dans les emballages en 2013 par rapport à 2012. En effet le taux de refus dans les emballages était de 40 % en 2012 et est tombé à 28% en 2013. Toutefois, il nous reste encore de gros efforts à faire en matière de collecte sélective car la quantité de déchets recyclables présente dans les ordures ménagères est encore très importante et le taux de refus dans les emballages est toujours préoccupant.



Sur le graphique ci-dessus on peut observer qu'il y a un effet de saisonnalité dans la collecte de déchets recyclables. On remarque une importante augmentation du tonnage en saison estivale, une courbe qui suit celle des ordures ménagères.

COLLECTE DES MULTIMATÉRIAUX : VOS PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT !

Depuis le 1^{er} novembre 2013, les consignes de tri ont évolué et le « multimatériaux » a fait son entrée dans nos bacs de tri. Désormais un seul conteneur pour les emballages ménagers et les papiers pour vous simplifier le tri. Pourquoi ?

Parce que bien trier est essentiel, le SICTOBA a choisi de faire évoluer ses consignes de tri afin de les rendre plus simples pour l'utilisateur. Il est désormais plus facile de trier puisque tous les papiers sont à mettre dans les bacs de tri (bacs jaunes), en mélange avec les emballages ménagers. Une solution qui permet de récupérer plus de papiers car il y a plus de points de collecte, et surtout plus près de chez vous. Grâce aux nouvelles consignes le nombre de points de collecte du papier est passée de 200 à 900. Cette mesure permet également de limiter le nombre de bennes de collecte sur les routes puisque c'est le même camion qui collecte les emballages et papiers.

Comment ça marche ?

Une fois les bacs jaunes (emballages ménagers et papiers) collectés, ils partent dans un centre de tri où les déchets sont triés par catégorie. Pas d'inquiétudes à avoir, ce nouveau mode de collecte ne perturbe donc pas le recyclage, bien au contraire !

Bon à savoir

Tous les papiers se recyclent* ! Grâce aux avancées technologiques en matière de recyclage, il est aujourd'hui possible de recycler tous les types de papiers : revues, journaux, magazines, prospectus, enveloppes avec ou sans fenêtre, courriers, livres, catalogues, annuaires, ... Ainsi grâce à votre geste de tri le SICTOBA a collecté, en 2013, 780 tonnes de papiers alors avec le « multimatériaux » faisons mieux en 2014 !

* à l'exception des papiers spéciaux (papiers carbone, sulfurisé, papiers peints, photos et mouchoirs)

Trions toujours plus, trions toujours mieux !

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA

3 questions à **Clarisse ROBERT**, technicienne en charge de la collecte sélective

Pouvez-vous nous rappeler les consignes de tri ?

En ce qui concerne le verre, seuls les **bouteilles, pots et bocaux en verre** se recyclent, ils sont à jeter dans les conteneurs à verre. La vaisselle (assiettes, verres, plats pour le four, céramique, etc...) ne doit surtout pas être déposée dans les conteneurs à verre car elle perturbe le recyclage.

Pour les **bacs de tri jaunes**, on peut y déposer :

- Bouteilles et flacons plastiques uniquement
- TOUS les papiers
- Les emballages métalliques acier et alu
- Les petits cartons d'emballages appelés cartonnettes
- Et les briques alimentaires

Je tiens à rappeler que les cartons bruns (gros cartons) ne font pas partie de la collecte sélective, il faut donc les amener à la déchetterie. En effet cela encombre les bacs jaunes ou les bacs d'Ordures Ménagères. Merci de ne pas déposer de manière intempestive les cartons à côté des bacs (sur les points tri) car ils ne seront pas ramassés. Les cartons bruns sont des déchets dits « encombrants » et recyclables, qui par définition doivent être déposés en déchetteries afin d'assurer leur recyclage.

Quel est l'intérêt de bien effectuer son tri ?

- « TRIER ses déchets » a une dimension environnementale puisque cela permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les pollutions et les nuisances relatives à l'air, aux sols et à l'eau.
- « TRIER ses déchets » a une dimension réglementaire puisqu'aujourd'hui c'est une obligation. L'Etat pousse de plus en plus les collectivités à limiter l'enfouissement des déchets avec l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes - payée à la tonne enfouie). Par conséquent cela nous oblige à sensibiliser la population au tri en vue de réduire le tonnage de déchets enfoui.

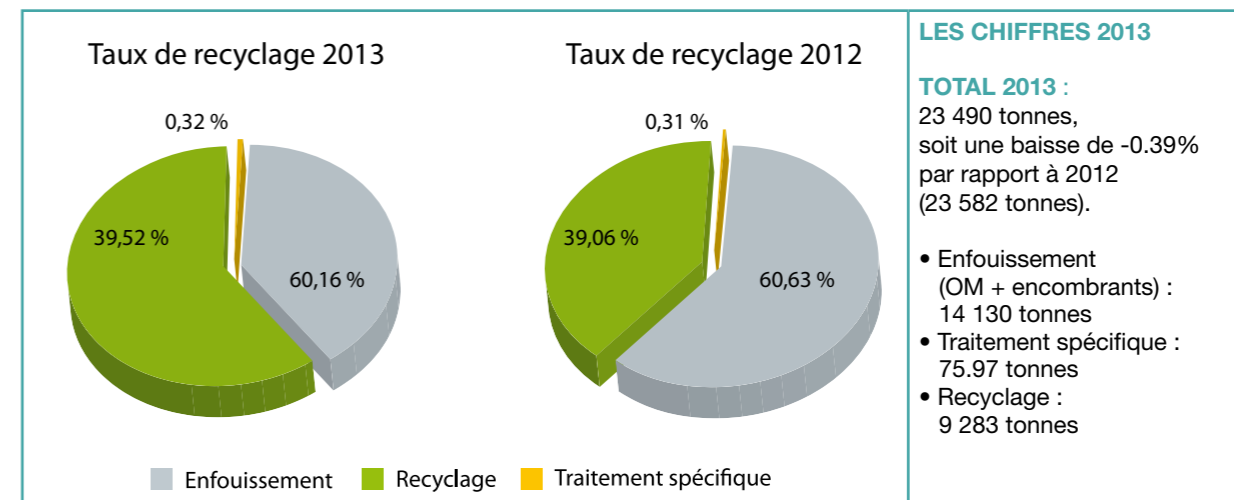
Quels sont vos objectifs pour la collecte sélective ?

- Le taux de refus dans les emballages est actuellement de 20%. Il me semble que 17 % est un **objectif raisonnable** que nous sommes en mesure d'atteindre grâce notamment à de nouvelles actions de **sensibilisation**. Et pourquoi pas atteindre 15 % en 2016 ?
- Il est indispensable de **maintenir en bon état de propreté les points tri**, car cela participe à l'**amélioration de l'image du tri** et du recyclage. Les communes et communautés de communes doivent être **vigilantes** sur ce point.
- Mon troisième objectif est d'améliorer notre taux de captation des :
 - métaux (acier/ alu) qui sont actuellement jetés dans les ordures ménagères, notamment les canettes de boisson, les sprays et les boîtes de conserves.
 - Actuellement 1 bouteille/flacon plastique sur 2 est recyclé, notre objectif, partagé par l'organisme Eco-emballages est d'atteindre 75 % de recyclage pour ce flux. Il nous reste encore près de 110 tonnes de bouteilles et flacons plastiques à détourner des ordures ménagères, afin d'atteindre cet objectif.
 - Notre performance verre est bonne puisqu'il ne nous reste que 21% de verre dans les ordures ménagères, mais il est indispensable que nous parvenions à récupérer ces 500 tonnes de verre jetées aux ordures ménagères. Alors pensez à faire le tri de vos bouteilles, pots et bocaux en verre.

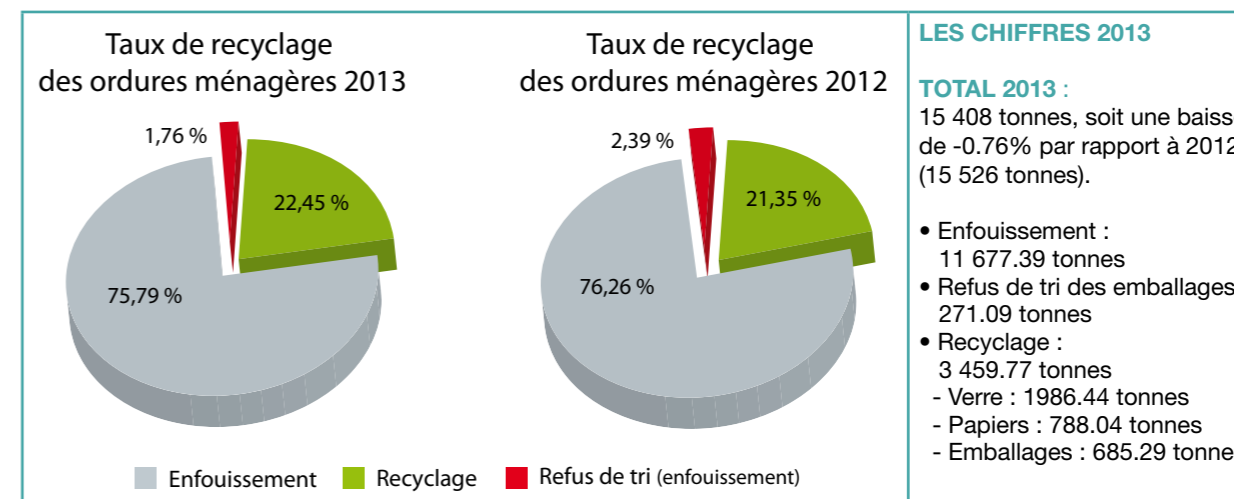


BILAN DETRITIQUE 2013

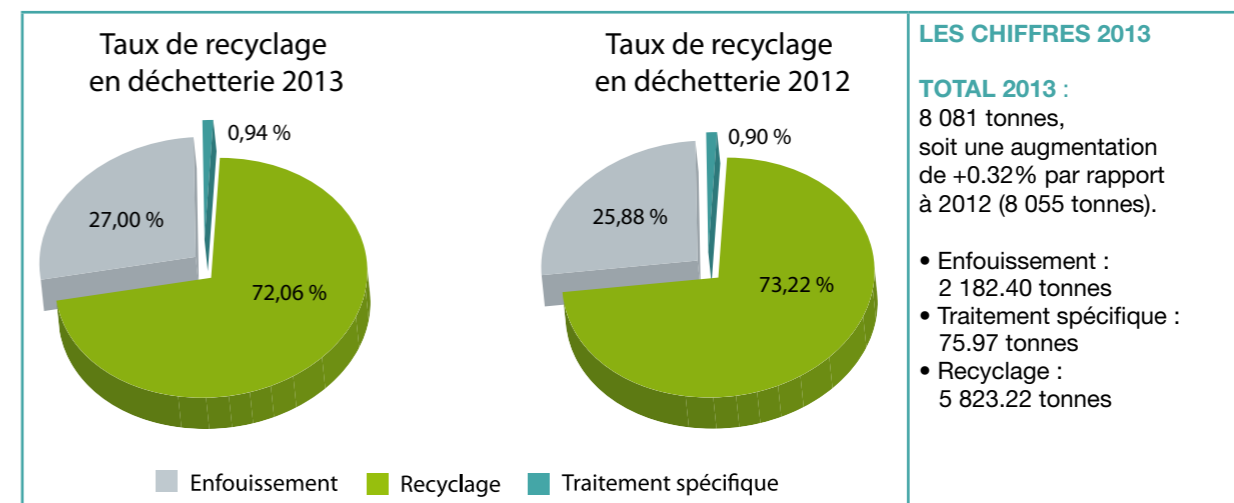
DECHETS MENAGERS (ordures ménagères + déchetteries)



ORDURES MENAGERES



DECHETTERIES



COMMUNICATION AUTOUR DE LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES MULTIMATÉRIAUX :

Suite à la mise en place de la collecte des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange) le SICTOBA a remis à jour toutes les consignes de tri :

- sur les panneaux des points tri
- sur les bacs jaunes avec la pose d'un macaron
- avec la distribution d'un mémo du tri détaillant les nouvelles consignes de tri



EVÈNEMENT « A LA RENCONTRE DES ACTEURS DE L'ARDÈCHE MÉRIDIONALE » DURANT LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD) 2013 :

La manifestation s'est déroulée le 16 novembre 2013, sur le marché des Vans. Cette animation a été organisée autour d'un **village de la prévention**, composé de nombreux partenaires œuvrant dans la réduction des déchets : des artisans de la réparation (**Repar'Acteurs**) et des acteurs du réemploi (**Les Recycl'Arts** et **L'Atelière**).

Trois ateliers étaient proposés au public :

- atelier sur le **gaspillage alimentaire** développé autour du thème de la cuisine des restes, conduit par l'association **Au goût du jour**
- atelier sur l'utilisation des **couches lavables**, proposé par l'association **L'Ilôt z'Enfants**
- atelier sur le **compostage**



COMMUNICATION SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS AU TRAVAIL :

Cette campagne de communication a été réalisée afin de promouvoir la réduction des déchets y compris sur le lieu de travail. A cette occasion une affiche a été réalisée avec la création de pictogrammes identifiant les gestes de prévention qu'il est possible d'appliquer sur son lieu de travail.



AIDE À LA MISE EN ŒUVRE ET À LA PROMOTION D'UN ÉVÈNEMENT ÉCO-RESPONSABLE : LE TRIATHLON DES GORGES DE L'ARDÈCHE.

Par le biais des Connexions associatives, association d'éco-logistique du déchet événementiel, le SICTOBA a aidé à la mise en œuvre et à la promotion d'un événement éco-responsable. Le Triathlon des Gorges de l'Ardèche a décidé de faire de son édition 2013 un événement respectueux de l'environnement, en proposant des boissons dans des gobelets réutilisables et la mise en place de collecteurs bi-flux sur les points de ravitaillement.